

## L'aménagement des pochettes de ravages en terre privée par la coupe progressive irrégulière par trouées

Par Pierre-Luc Desjardins, ing.f.

La Baie-des-Chaleurs représente la limite septentrionale de l'aire de répartition du Cerf de Virginie. Comparativement à d'autres populations de cerfs, ceux de notre région sont confrontés à des conditions hivernales particulièrement rigoureuses. Les coûts énergétiques associés aux déplacements dans la neige augmentent exponentiellement avec l'enfoncement dans cette dernière. Il a été démontré clairement que les cerfs préfèrent des habitats à une échelle très fine, afin de bénéficier d'abri de qualité et de nourriture en abondance (Dumont et al 1998). Il est ainsi possible avec un aménagement forestier approprié de modéliser un peuplement qui donnera au cerf habitat et nourriture tout en donnant au propriétaire un revenu. Pour ce faire, un traitement sylvicole est mis de l'avant, soit la coupe progressive irrégulière par trouées (*femelschlag* en Suisse).

Appartenant au régime de la futaie irrégulière, la coupe progressive irrégulière est un ensemble d'interventions libres qui constitue un compromis entre les coupes totales et progressives classiques et les coupes jardinatoires afin d'assurer la régénération de façon non homogène (Otto, 1998). La période de régénération est plus longue que dans la coupe progressive typique et s'étend de 1/5 à 1/2 de la révolution (Lanier, 1986). Pendant cette période, le peuplement ressemble à une forêt jardinée, mais ne développera pas une structure équilibrée en « J » inversé. Ce procédé de régénération serait des plus pertinents pour la gestion de peuplements irréguliers composés d'essences à longévité et à tolérance variables.

Les peuplements aptes à être traités par la CPI par trouées devront être un peuplement ayant déjà des attributs d'abris.

C'est-à-dire, des peuplements résineux matures, préférablement avec de bonnes proportions d'espèces longévives comme le thuya occidental ou les épinettes. Une surface terrière supérieure à 30 m<sup>2</sup>/ha serait également préférable. Un peuplement mixte ayant partiellement des îlots résineux pouvant jouer le rôle d'abri pourront être traités selon ce procédé.



Fig. 2 : Chevreuils s'alimentant en bordure d'un abri

La méthode par trouées consiste à prélever selon les contextes des trouées uniformément dans le peuplement. Les trouées devront avoir un diamètre maximal à 2 fois la hauteur des arbres (2H) pour une trouée en forme de cercle et de 1,5 fois (1,5H) en forme de carré, afin de contrôler le niveau de compétition et mitiger les risques de chablis. Le prélèvement des îlots d'espèces offrant peu de potentiel d'abri est naturellement à prioriser, tels que les feuillus et les mélèzes. En conditions de peuplement résineux uniquement, les îlots de sapin sont à prioriser par le fait que le sapin possède une plus faible longévité.

Le prélèvement et les rotations devront se faire selon le type de composition et de la structure

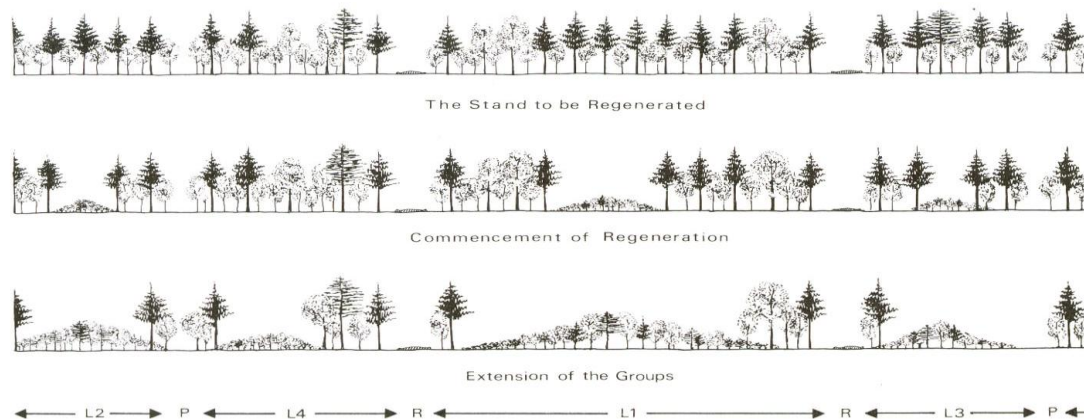


Fig. 1 : Coupe irrégulière par trouée, tiré de Matthews, 1989

d'âge. Chaque peuplement est un cas particulier et la prescription est réalisée selon le peuplement en place et les objectifs du propriétaire.

Voici un exemple grossier des prélèvements envisageables selon des contextes de compositions seulement :

- Sapinière : Prélèvement de 30 %, rotation aux 15-20 ans
- Pessière : Prélèvement de 25 %, rotation aux 15-20 ans
- Cédrrière : Prélèvement de 15 %, rotation aux 15-20 ans
- Peuplement mixte : Prélèvement de 20 %

La régénération de la trouée apportera une abondance de nourriture par l'apparition d'arbustes tels que l'érable à épis et le noisetier. Par contre, il est important que la parcelle se régénère également en espèce résineuse afin que la parcelle mise à blanc devienne plus tard un îlot d'abris. Par exemple, pour une trouée de 300 m<sup>2</sup>, il devra avoir au moins 45 semis résineux ou un semi réparti à tous les 2,6 m. Si un entretien est nécessaire, il devrait se faire par puits de lumière afin de maintenir la matrice de nourriture disponible.

#### La conduite des peuplements

Les interventions subséquentes devront se faire en agrandissant la trouée (beigne) pour profiter des effets de bordures. L'effet de bordures facilitera la régénération (proximité avec le couvert), facilitera les protections de la régénération de la première intervention, et rendant également la nourriture plus facile aux cerfs (proximité avec le couvert d'abri).

Exemple d'un scénario de prélèvement de 20 %, avec des trouées sous forme circulaire de 300 m<sup>2</sup>, le scénario de conduite peut se faire de la façon suivante. :

#### Première intervention

Établissement d'un réseau de sentiers de débardage permanent espacé aux 33m (10 % de prélèvement). En considérant que le sentier de débardage passe en plein cœur de la trouée, et en supposant que celui occupe le tiers de la superficie de la trouée, on pourra placer 5 trouées à l'hectare.

#### Deuxième intervention :

2 000 m<sup>2</sup> à prélever (20 % de prélèvement) divisés par 5 trouées donnera un agrandissement de 400m<sup>2</sup> par trouée.

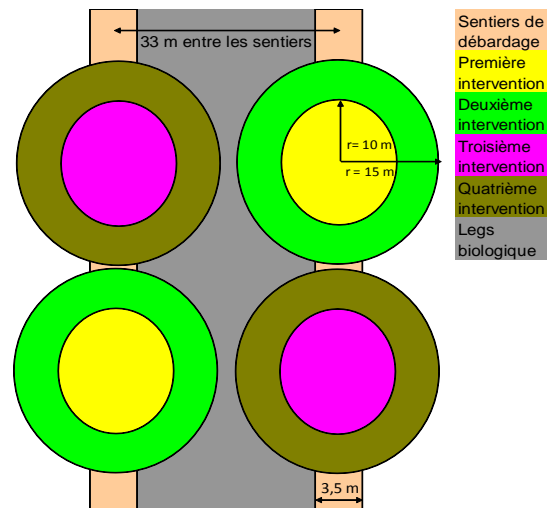


Fig. 3 : Schéma des interventions

Le calcul à faire est le suivant : pour une trouée agrandie à 700 m<sup>2</sup>, il suffira d'isoler le rayon dans la formule suivante et soustraire 10 m (rayon d'une trouée de 300 m<sup>2</sup>).

$$700 = \pi r^2$$

Donc environ 5 m à prélever sur le pourtour de la trouée lors de la deuxième intervention.

#### Troisième intervention

Il serait préconisé d'implanter 5 nouvelles trouées sur les réseaux de sentiers avec un agrandissement pour la quatrième intervention. Il n'y aurait pas de cinquième intervention pour le 20 % de la superficie restante. Cette superficie sera laissée comme legs biologique par souci de biodiversité, de maintien de bois morts, de maintien d'attributs de vieilles forêts.

Pour plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Pour nous joindre

**Groupement forestier  
coopératif Baie-des-Chaleurs**

106, rue Industrielle  
New Richmond (Québec) G0C 2B0  
Tél. : 418 392-5088 – Téléc. : 418 392-5080  
Courriel : [info@gfbc.ca](mailto:info@gfbc.ca) – Site Web : [www.gfbc.ca](http://www.gfbc.ca)

*Un coup de pousse à la forêt!*

